

La laïcité de la Rome protestante

La Constitution genevoise réserve aux laïques le droit d'être élus à la Cour des comptes. Le Conseil fédéral conteste cette disposition qui va à l'encontre de la liberté religieuse et du pluralisme caractéristiques des sociétés contemporaines.

C'est rarissime. Les Chambres fédérales pourraient refuser d'accorder leur garantie à une partie d'une disposition de la Constitution genevoise. Selon le Conseil fédéral, l'alinéa qui réserve aux «électeurs laïques» le droit d'être élus à la Cour des comptes viole la liberté religieuse garantie par la Constitution fédérale. La disposition litigieuse ne concerne qu'un des aspects de la révision constitutionnelle instaurant une Cour des comptes, acceptée par le peuple genevois fin 2005 et non contestée. Quoi qu'il arrive, les magistrats fraîchement élus devraient donc entrer en fonction au début de l'année prochaine.

Jusqu'ici, le fait que la Constitution réserve aux «laïques» le droit de siéger dans la nouvelle institution chargée de contrôler les finances publiques n'avait pas véritablement fait débat. D'ailleurs, la République, plutôt empruntée, a été incapable d'en communiquer à Berne les raisons. Le rapport de la commission du Grand Conseil qui a préparé la révision constitutionnelle est aussi muet sur cette question. Reste que le texte voté exclut les ecclésiastiques de la possibilité -

certes théorique - de siéger à la Cour des comptes.

Une telle exclusion n'est plus compatible avec la liberté religieuse, affirme le Conseil fédéral. La Suisse a désormais abandonné toute trace de l'anticléricalisme radical qui avait marqué la création de l'Etat fédéral. Au contraire de la précédente, la Constitution fédérale de 1999 n'interdit plus aux ecclésiastiques de siéger au Conseil national. Le respect des convictions religieuses doit l'emporter sur une conception entièrement laïque de l'Etat. Pour le gouvernement, la disposition genevoise «va à l'encontre du pluralisme, qui empreint aujourd'hui notre société et se traduit dans la composition des autorités». Le sort de cet alinéa paraît donc scellé.

Genève doit encore faire des arbitrages délicats entre respect des différentes religions et principe de laïcité. Ainsi en va-t-il de la nécessaire révision de la loi sur les cimetières. Elaborée en plein «Kulturkampf», cette loi de 1876 qui interdit tout carré confessionnel et tout cimetière privé, viole la Constitution fédérale selon l'avis de la plupart des experts.

(ad) Suite de l'article à la page 2

Sommaire

L'université de Shanghai livre son classement des hautes écoles où la recherche compte davantage que l'enseignement.
page 2

Le commerce extérieur montre que les riches s'enrichissent tandis que d'autres perdent leur pouvoir d'achat.
page 3

Les prix suisses devraient s'adapter aux standards européens.
page 4

Les limites à la liberté d'expression n'entravent pas la recherche historique.
page 5

Le microcrédit envahit l'Europe.
page 6

Le chômage discrimine les femmes.
page 7

Cyberdémocratie

Voilà un régime marqué par une défiance croissante à l'égard des personnes et des idées politiques, par une volonté de casser tous les échelons entre la base populaire et le sommet gouvernemental. Il s'agit d'avoir un accès immédiat aux candidats et aux élus depuis son ordinateur. C'est la démocratie directe façon «web & blog».

Édito page 3

La recherche distingue les hautes écoles

L'université de Shanghai livre sa liste annuelle des meilleures institutions de la planète. Pour aspirer aux premières places, il faut compter beaucoup de Nobel dans ses rangs et publier abondamment dans les revues scientifiques.

Après les multiples classements des pays selon leur force économique et leur capacité d'innovation, voici depuis quelques années le tour des hautes écoles. Le classement de l'université Jiang Tong de Shanghai est le plus célèbre. Il est établi en comptabilisant le nombre de prix Nobel et de médailles Fields, les articles publiés dans *Science* et dans *Nature* et les publications scientifiques répertoriées dans les index internationaux. Ce classement mesure ainsi essentiellement la contribution des universités à la recherche scientifique. Or, l'anglais est la langue de la recherche et les universités des pays anglophones sont donc forcément avantagées. Le classement de Shanghai ne nous dit rien de la qualité de l'enseignement, ni du niveau des universités pour les matières liées à la langue comme les lettres ou à des spécificités nationales comme le droit.

Ce classement est donc à prendre avec des pincettes. On ne s'étonnera donc pas que 27 des 30 premiers établissements classés sont installés dans des pays de langue anglaise avec comme de juste Harvard et Cambridge aux deux premières places. Les trois universités hors de l'hégémonie anglophone sont Tokyo au 19^{ème} rang, Kyoto au 22^{ème} et l'ETH de Zurich au 27^{ème}. Dans ce classement, les universités suisses tiennent d'ailleurs honorablement leur rang avec l'université de Zurich au 58^{ème} rang, celle de Bâle occupant la 81^{ème} place, l'EPFL est 114^{ème}, l'uni de Genève 125^{ème}, celle de Berne 166^{ème} et enfin Lausanne occupe la 262^{ème} place. Une allocation des budgets davantage orientée vers la recherche et moins dans l'enseignement de base permettrait sans doute à une haute école de grimper dans le classement, au détriment peut-être de la qualité de l'enseignement. Ajoutons que des pays comme la

France, où la recherche se fait souvent hors université dans des administrations spécialisées comme le CNRS, sont forcément pénalisés par cette liste.

L'autre classement existant aujourd'hui, celui du supplément du *Times* consacré aux universités, utilise comme critère l'opinion des pairs sur la qualité des universités et le recrutement d'étudiants étrangers, mais ce classement place aussi exclusivement des universités anglophones aux quinze premières places. Compte tenu des manques de ces classements, il serait passionnant de s'en tenir à une aire linguistique et d'essayer de construire des indicateurs permettant par exemple de mesurer la qualité des études de lettres. Si les classements des pays selon leur performance économique ont aujourd'hui acquis une crédibilité certaine, nous sommes tout de même loin du compte avec cette mise en rang des universités. *jd*

Suite de la première page

Laïcité genevoise

Saisi d'un projet prévoyant l'ouverture de carrés confessionnels, le Grand Conseil a renvoyé l'objet en commission vu la tournure passionnée des débats.

L'extrémisme religieux qui a le vent en poupe ne facilite pas les choses. On a tôt fait d'interpréter toute tolérance par l'Etat d'une pratique religieuse dans des activités publiques comme une reculade devant les ennemis de la démocratie. C'est oublier un peu vite qu'un Etat de droit gagne ses lettres de noblesse en tolérant les différentes religions comme les différentes opinions: elles ne sont à blâmer que lorsqu'elles constituent une menace pour l'ordre public.

Garantie conforme

Une fois adoptée par le souverain, une Constitution peut en principe entrer en vigueur. Dans le système fédéral, les cantons doivent respecter l'ordre juridique de la Confédération: dès lors, les chartes cantonales et leurs modifications font l'objet d'une procédure de «garantie» prévue par l'article 51 de la Constitution fédérale. Aspect particulier: cette procédure juridique revêt un aspect politique puisque la compétence appartient aux Chambres fédérales, qui l'exercent avec beaucoup de retenue. Les cas où la garantie a été refusée se comptent sur les doigts d'une main. L'exemple le plus célèbre concerne la Constitution jurassienne: le Parlement avait refusé de garantir une disposition qui pouvait être interprétée comme un plaidoyer en faveur de la réunification. Le refus de la garantie ne rend toutefois pas la disposition caduque: le canton doit néanmoins modifier sa Constitution pour la rendre conforme au droit fédéral. Si un litige surgit quant à l'application d'une disposition, le Tribunal fédéral est compétent: mais, selon une jurisprudence discutée et discutable, les juges suprêmes s'abstiennent de revenir sur la garantie accordée parfois légèrement par les parlementaires. *ad*

La balance aux plateaux inégaux

Les investissements à l'étranger, très rentables, enrichissent les plus fortunés. En revanche, le pouvoir d'achat d'une grande partie de la population recule.

L'étranger, dans la langue des économistes, dont ceux de la Banque nationale, désigne tous les pays avec lesquels la Suisse procède à des échanges et des transactions. Exemple (*Rapport sur la balance des paiements 2005*, p. 8): «La Suisse tire de l'étranger des recettes supérieures à ses dépenses.» Ceux qui interpréteraient dans son sens commun ce «tirer des recettes» comme si nous exploitons l'étranger, qu'ils se détrompent! Cela signifie simplement pour la BNS que «le solde de la balance des transactions courantes est actif». Mais encore...

Contraste

Nos échanges avec l'étranger laissent un solde positif depuis les années quatre-vingt. Mais pendant longtemps nous étions négatifs sur le poste des marchandises. Nous achetions pour notre bien-être plus que

nous ne pouvions vendre. La qualité de nos services, le tourisme, le revenu de notre épargne compensaient largement ce déficit. Or depuis quatre ans, même sur les biens, nous sommes en solde positif. Ce résultat reflète le haut niveau de performance de l'industrie d'exportation, mais aussi une demande intérieure contenue, puisque lorsqu'elle est forte, elle est satisfaite par des importations accrues. Ces dernières en 2005 ont effectivement augmenté de manière significative (8,8%), mais en grande partie à cause de la hausse du pétrole et des matières premières. Il faut donc en conclure que le pouvoir d'achat a été fortement comprimé pour une bonne partie de la population.

L'autre facteur, on le sait, est l'extraordinaire rendement des placements suisses à l'étranger. Il a atteint le chiffre astronomique de 125 milliards. Et il ne faut pas le lire comme le résultat d'une année exceptionnelle, mais comme une tendance. D'une part parce que les entreprises et sociétés suisses continuent à investir à l'étranger, mais aussi parce que les bénéfices des filiales sont le plus souvent réinvestis sur place (41 milliards en 2005). L'enrichissement tiré de l'étranger est réparti en Suisse sous forme de dividendes ou, s'il est réinvesti, il se traduit par une plus-value boursière de l'action, qui, rappelons-le, n'est pas imposable.

Tirer et répartir

La balance de nos échanges avec l'étranger ne comptabilise pas seulement des transactions économiques. On y lit aussi notre politique intérieure. La stagnation des revenus disponibles pour un grand nombre de travailleurs et l'unilatérale répartition de la richesse produite par l'extraordinaire fortune investie à l'étranger. *ag*

Investir à l'étranger

Ceux qui croient que l'on investit d'abord dans les pays pauvres parce que la main-d'œuvre se contente de bas salaires et qu'il est profitable de délocaliser, ceux qui croient que la Chine et l'Inde sont de formidables marchés qu'il est urgent de conquérir, consulteront avec intérêt le tableau des investissements directs suisses à l'étranger.

En tête, l'Union européenne, 27,9 milliards. Puis l'Amérique du Nord, 15,5 mia. L'Amérique du Sud, 10 mia. L'Asie ne figure que pour 6,7 mia dont la Chine 673 millions et l'Inde 191 millions, moins que la Corée du Sud, 638 millions. L'Afrique attire 1,8 mia dont plus de la moitié va à l'Afrique du Sud.

Edito

Démocratie cyber-directe

L'ordinateur personnel a 25 ans, Google moins de 15 ans, l'iPod cinq ans tout juste. Trois avancées dont on peut, dans la Suisse hyperbranchée et superdémocratique, mesurer les effets sur la vie et les pratiques politiques. Aux élections nationales de 2003, il était de bon ton d'avoir son site perso. En vue de 2007, le blog s'impose. Les candidats vont quotidiennement à la rencontre virtuelle des électeurs. Les uns et les autres peuvent - s'ils le veulent - consacrer des heures à produire, consommer ou échanger des textes et des images, à «réseauter» et surfer en tous sens, en utilisant cette vaste agora qu'est devenu Internet. Les partis et les candidats émettent désormais davantage de courriels que d'imprimés et s'acharnent à développer et mettre à jour leurs sites, dont ils soignent en principe les visiteurs-consommateurs comme de véritables clients.

Le tout s'appelle démocratie participative, par la grâce du libre accès généralisé et de l'interactivité possible. Technologie et virtualité font que le support micro-informatique et l'architecture du site déterminent non seulement la présentation et le style du message mais aussi, indirectement, sa teneur. En politique comme en publicité, l'annonce n'a qu'un instant pour attirer et retenir l'attention de ses destinataires. Un site doit donner à chacun de ses hôtes l'envie d'y rester et le sentiment de s'y déplacer avec toute la liberté souhaitable et tout l'accompagnement nécessaire. Une performance, digne des meilleurs architectes et concepteurs de sites, qui visent l'efficacité esthétique sans toujours la mettre au service du contenu.

Nous voilà donc parvenus en libre accès à cette «contre-démocratie» décrite par Pierre Rosanvallon. Régime marqué par une défiance croissante à l'égard des personnes et des idées politiques, par une volonté de casser tous les échelons - notamment parlementaires - entre la base populaire et le sommet gouvernemental. Il s'agit d'avoir un accès immédiat aux candidats et aux élus au plus haut niveau. Par exemple depuis son ordinateur à domicile ou au sein de ces «jurys de citoyens» habilement revendus par la présidentiable socialiste Ségolène Royal, dont le site interactif illustre à merveille la démocratie directe façon «web & blog».

Le démarrage difficile de www.monelection.ch lancé il y a deux semaines par la RSR montre que les candidats romands de la volée 2007 n'ont pas encore tous la fibre bloggeuse. Mais gageons qu'avec leur entrée en campagne dans les mois à venir ils apprendront à maîtriser le plus favorable rapport entre le contenant qui détermine et le contenu qui en dépend. *yj*

Les milliards payés par les consommateurs

Si la Suisse pratiquait les prix européens, les consommateurs économiseraient douze milliards de francs. Berne analyse les causes de la vie chère. Et donne des pistes pour la combattre.

La Suisse est un îlot de vie chère au centre de l'Europe. L'écart des prix avec nos voisins a diminué quelque peu en dix ans. Mais il reste très important: douze milliards par année pour l'ensemble des consommateurs. Le seco (Secrétariat d'Etat à l'économie) multiplie les publications pour sensibiliser l'opinion et les décideurs politiques à cette caractéristique helvétique. Selon la dernière livraison de *La Vie économique*, pratiquement tous les groupes de produits sont chez nous plus chers.

Voici quelques exemples de différences enregistrées en 2004 entre l'Europe des quinze et la Suisse:

Viande	+ 49,2%
Produits laitiers	+ 17%
Autres aliments	+ 24%
Logement, électricité, etc.	+ 38,1%
Santé	+ 26%
Vêtements, chaussures	+ 10,3%
Machines et appareils	0 %
Voitures	- 8 %

Après le bilan chiffré, le seco recherche les responsabilités et notamment celle de l'Etat. Les collectivités publiques ont une influence déterminante dans tous les secteurs où elles dictent simplement les prix. C'est le cas notamment pour ceux des médicaments remboursés par les assurances, pour les tarifs de la poste, des CFE, l'électricité ou la redevance radio-TV.

La fiscalité n'est pas responsable de la vie chère. Bien au contraire. La TVA suisse plombe les prix de 7,6% contre 19% en moyenne en Europe. Les droits

de douane renchérissent les produits importés. Ils sont cependant trop faibles pour exercer une influence sur toute la gamme des produits industriels. Ils sont en revanche massifs pour les produits agricoles et se répercutent sur le prix des denrées alimentaires. Rappelons toutefois (Voir DP n° 1702) que les généreuses marges des importateurs et des distributeurs suisses exercent une influence plus importante encore sur le prix à la consommation des produits agricoles.

L'écart de prix avec le reste de l'Europe provient également de la différence des réglementations. Les exigences d'étiquetage ne sont pas les mêmes. Les normes de sécurité pour nombre de produits sont différentes. Les importations sont freinées ou

même inexistantes. La concurrence est moindre et les prix grimpent. La solution serait un alignement pur et simple sur la réglementation européenne. Berne le fait abondamment. Mais une disparition totale de ces obstacles aux échanges imposerait la modification d'une ribambelle de lois et d'ordonnances. La solution la plus simple consisterait à accepter sans autre sur le marché suisse toute marchandise autorisée à la vente dans le reste de l'Europe. C'est le fameux principe «Cassis de Dijon».

L'interdiction des importations parallèles pour les produits protégés par un brevet explique également d'importantes différences de prix avec l'Europe qui ignore cette restriction à l'intérieur de son grand marché. La

Suisse, en revanche, engrange un point en raison de son système très libéral dans le domaine des marques. Les importations parallèles sont autorisées pour les produits simplement protégés par une marque. Cet aiguillon de concurrence se fait sentir dans le marché de l'automobile. Les voitures sont chez nous meilleur marché de 8 %. Si l'on élimine l'effet de la TVA, on constate une quasi-identité de performance entre le marché suisse et européen de l'automobile.

Si l'on fait abstraction du cas particulier de la voiture, la lutte contre la vie chère consiste pratiquement à s'aligner sur les pratiques européennes. Constatons une fois de plus que la Suisse n'a que deux possibilités: être satellite ou membre de l'Union. *at*

Invalidité politique

Le Conseil fédéral et Pascal Couchepin s'étaient donné un devoir ambitieux: réformer l'AI et assurer son financement. D'où deux lois, l'une sur les structures de l'assurance, l'autre sur ses ressources.

Le débat s'est déroulé dans un climat détestable, c'est-à-dire un chantage permanent. Si vous voulez que le peuple accepte la demande de financement (0,8 point de TVA), il faut prouver que les économies sont possibles. Celles-ci obtenues, et même anticipées, (les octrois de rente ayant sensiblement baissé avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi!) personne ne veut prendre la responsabilité du financement. Laissons la nouvelle loi déployer ses effets. On verra plus tard. Débandade générale.

Pendant ce temps, la loi sur l'AI est contestée par référendum. Lancé par des associations de handicapés, mais pas par les associations faitières, soutenu par l'extrême gauche et des sections cantonales du PS, mais pas par les centrales. S'il aboutit, la loi sera défendue par le Conseil fédéral et la droite au nom de la lutte contre les «z'abus»; démasquer les faux handicapés, pour mieux aider les vrais. Musique connue.

La solution politique serait d'offrir en échange du durcissement de la loi au moins son financement. Le référendum pourrait être désamorcé si l'AI, dont l'efficacité dépend plus de son application que des articles de loi, voyait ses ressources assurées.

Cette contre-offensive propre à renforcer l'institution exigerait simplement que les groupes politiques mettent à l'ordre du jour la loi de financement que le Conseil fédéral a adressé au parlement. Mais tous capotent. Pascal Couchepin joue les derniers de cordée. Qu'on les mette tous à l'AI pour invalidité politique. *ag*

Grandeur et limites de la liberté d'expression

La recherche historique n'a rien à craindre du code pénal. Tant qu'ils respectent la dignité des personnes et des peuples, qu'ils évitent la diffamation et l'injure, ou les travers du négationnisme, les historiens pourront toujours accomplir leur travail.

Les états d'âme, ou plutôt les embarras gastriques du ministre suisse de la justice en visite à Ankara ont relancé le débat. La «négation d'un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité ou le fait de les minimiser grossièrement» doivent-ils être sanctionnés, comme le prévoit le Code pénal à son article 261bis? Cette disposition n'entre-t-elle pas en conflit avec la liberté d'expression? Et n'entrave-t-elle pas exagérément le travail des historiens? Des faits historiques dûment documentés ne s'imposent-ils pas suffisamment, sans qu'il soit besoin d'en sanctionner juridiquement la contestation? Enfin la criminalisation des négationnistes n'offre-t-elle pas à ces derniers une tribune idéale pour la propagation de leurs idées?

Rappelons tout d'abord qu'un droit fondamental peut être restreint lorsqu'un intérêt public ou la protection d'un droit

fondamental d'autrui le justifie. C'est ce que précise l'article 36 de la Constitution fédérale. Ainsi la liberté d'expression trouve ses limites dès lors qu'elle véhicule par exemple l'injure ou la diffamation. Dans le cas de la négation d'un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité, les limitations à la liberté d'expression protègent un groupe de personnes contre une atteinte à sa dignité.

Pas de génocide à la carte

Le récent débat qui s'est déroulé en France à propos de la reconnaissance officielle du génocide arménien et du caractère délictueux de sa négation n'éclaire guère la question. En effet, on peut douter de la pertinence de qualifier politiquement tel ou tel événement historique de génocide - en l'occurrence le massacre des Arméniens - tout en ignorant par exemple le génocide rwandais. Le droit international n'autorise pas le génocide à la carte. Il a défini le génocide, tout d'abord dans la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, puis plus récemment dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2002 (voir encadré).

A juste titre, le Code pénal helvétique ne se réfère pas à un génocide particulier. Le juge est donc renvoyé à la définition du droit international d'une part, aux motifs qui guident le négationniste d'autre part.

L'historien zurichois Jakob Tanner (*Tages Anzeiger*, 18 octobre 2006) rappelle que la recherche historique n'est en rien paralysée par l'interdiction du négationnisme. Elle peut tout d'abord faire connaître des faits qui permettront aux juristes de qualifier tel événement de génocide. Elle contribue également à éclairer le contexte idéologique et les conditions structurelles qui déterminent la logique génocidaire. Des historiens ont montré l'importance du fantasme de pureté raciale dans la motivation des Jeunes Turcs à éliminer le peuple arménien, perçu comme une menace ou comment les coupables se sont sentis des victimes potentielles. Enfin les historiens ont à accomplir un nécessaire travail de clarification, à une époque où les nationalismes florissants hurlent au génocide dès lors qu'ils se croient limités dans leurs revendications. Des adversaires de l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne n'ont-ils pas diffusé des tracts dénonçant un génocide contre les Suisses! *jd*

Article 6

Crime de génocide

Aux fins du présent Statut, on entend par crime de génocide l'un quelconque des actes ci-après commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel:

- a) Meurtre de membres du groupe;
- b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe;
- c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle;
- d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe;
- e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Licenciés et bien payés

Le directeur de l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic) et quatre autres membres de la direction ont été priés de démissionner de leurs fonctions. Selon les nouvelles transmises par les agences de presse, un rapport d'évaluation sollicité par le Conseil de l'institution a qualifié d'opaque et bureaucratique son fonctionnement et a déploré ses pratiques restrictives en matière d'homologation de médicaments. Parmi d'autres griefs, figurent également l'«incapacité à imposer les décisions», des «priorités non définies» et un «nombre trop grand de subordonnés directs du directeur». C'est probablement en raison d'un dossier plutôt chargé que Swissmedic n'a pas «offert de parachutes dorés» aux partants, comme l'a précisé Christine Beerli, présidente du Conseil de l'Institut, ex-conseillère aux Etats bernoise. En effet «la négociation s'est faite sur une base inférieure à un million de francs.» (budget de Swissmedic: 65 millions de francs). On ose à peine imaginer le montant si la direction démise en bloc n'avait rien eu à se reprocher. *md*

Quand l'esprit d'initiative vient aux pauvres

Après l'année consacrée au microcrédit par l'ONU en 2005, la revue *Finance & the Common Good/ Bien Commun* examine une pratique en plein essor, partie d'Asie et conquérant maintenant l'Europe.

Mohammed Yunus, inventeur du microcrédit et prix Nobel de la paix cette année, croit dur comme fer que le crédit est un droit humain. Il doit aider les pauvres, surtout les femmes, à améliorer leur existence. En trente ans - la Grameen Bank de l'économiste bengali a ouvert en 1975 - la finance en miniature a conquis des franges de plus en plus larges de la population exclue de l'emprunt traditionnel. Les Nations Unies comptent environ 100 000 institutions en tout genre qui touchent des dizaines de millions de personnes sur les cinq continents. L'établissement fondé par Yunus sert à lui tout seul plus de quatre millions d'entrepreneurs à travers 1 400 guichets où s'affairent 13 000 employés qui gèrent près de 500 millions de dollars. Depuis 2004 la Grameen Bank clame son autosuffisance, affranchie des dons et des subventions publiques et privées. Le microcrédit, circonscrit à ses débuts à quelques pionniers avec de capitaux modestes - le prix Nobel avait sorti 27 dollars de sa poche à la signature du premier contrat - concerne aujourd'hui des opérateurs qui offrent des services polyvalents, de l'épargne aux assurances. Cette croissance phénoménale séduit les banques commerciales, prêtes à rattraper le temps perdu et à occuper un marché sous-estimé. La Bank Rakyat Indonesia, un organisme gouvernemental, devenu membre du Global Network of Banking Innovation qui rassemble les leaders du secteur, administre déjà les économies de 30 millions de clients à bas revenu et finance près de trois millions de microdébiteurs. Partie d'Asie et d'Amérique latine, la vague atteint désormais l'Europe, d'abord à l'est ensuite à l'ouest, Suisse

comprise (voire l'ASECE de Georges Aegler à Lausanne, DP n°1703).

Succès oblige, l'ONU vient de célébrer en 2005 l'année du microcrédit. Le dernier numéro de *Finance & the Common Good/ Bien Commun*, revue bilingue éditée par l'Observatoire de la finance à Genève - plateforme de recherche et débat sur le monde de la finance - saisit l'occasion pour discuter les multiples facettes de cette pratique et, surtout, sa dimension sociale qui déborde largement sa rentabilité.

Une bonne idée, pas un miracle

D'une contribution à l'autre, on nuance la portée de l'instrument, ingénieux certes, mais loin de répondre une fois pour toutes au problème de la pauvreté dans le monde. Sans l'accuser d'être un alibi néolibéral, les auteurs évoquent volontiers ses affinités avec le crédit classique, dont elle reproduit les principes à échelle réduite: un prêt et des taux d'intérêts. Par ailleurs, ils rappellent que l'accès des plus démunis à l'emprunt ne dédouane pas l'humanité, riche et évoluée, de ses responsabilités à l'égard du reste de la planète qui aspire au bien-être et au développement, ou parfois simplement à la survie. Car le microcrédit profite presque toujours aux personnes nanties d'un projet, en bonne santé, et déjà formées. En revanche, précise Fouad Abdelmoumni, directeur d'Al Amana, une association marocaine qui soutient les petites entreprises, «il a peu d'incidence sur le développement de compétences nouvelles, la création de nouvelles opportunités de marché, la croissance globale de l'économie, l'éducation, la santé, les infrastructures, etc...». Niamh Goggin, expert en la matière, souligne à quel point la microfinance ignore les raisons de la pauvreté. Inégalités, injustices, violence, discriminations tiennent de la fatalité. Dans le pire des cas, elle enfonce davantage les plus pauvres souvent otages d'environnements misérables, corrompus, menaçants, dépourvus du minimum vital sans ordre ni lois. Par contre, elle offre une chance de salut personnalisée via l'initiative privée. Dont la collectivité

pourrait bénéficier aussi, si elle était intégrée à des programmes de promotion de la santé et de l'éducation à l'image de Freedom from Hunger au Ghana qui collabore avec des banques paysannes.

L'Europe, un cas particulier

Le vieux continent a découvert le microcrédit au cours des années nonante. Il s'enracine rapidement dans les anciennes démocraties populaires à l'est du rideau de fer. Pologne, Roumanie, Slovaquie et Bulgarie devançant tous les autres pays. Les coopératives d'épargne («credit unions»), genre Raiffeisen, dominent un marché en expansion, malgré une présence féminine moins importante que dans les régions du sud de la planète - 40% contre 80% et avec un fort impact sur les immigrés. Prolifération des PME - 23 millions dont 94% emploient moins de 9 salariés - chômage endémique, secteur informel - près de 30 millions de personnes travaillent à leur compte et au noir - alimentent la demande, même si les avantages de l'aide sociale, inexistante dans le tiers-monde, dissuadent plus d'un candidat face aux risques d'une activité indépendante. Un accompagnement progressif devient ainsi indispensable pour encourager les plus récalcitrants à accomplir le pas. De plus la demande va tôt ou tard emprunter le réseau de banques et d'instituts financiers qui émaillent le continent alors que, dans les pays en développement, le microcrédit comble un vide et façonne ses propres canaux de distribution. Il faudra alors adapter un cadre administratif et législatif trop plaqué sur les besoins de l'industrie, des compagnies nationales ou multinationales et des grandes fortunes: de nos jours 10% des citoyens ne peuvent toujours pas accéder aux services bancaires. La poste pourrait jouer d'ailleurs un rôle prépondérant, grâce à son implantation et à son entrée récente dans le monde des affaires, en évitant à la fois les ghettos de microcréditeurs et la «tentation humanitaire» en visant la rentabilité, à la fois économique et sociale, créatrice d'emplois et de solidarité. *md*

«Europe: la microfinance se fait une place»,
Finance & the common Good/ Bien Commun
n°25, automne 2006.

Les femmes aux marges de l'emploi

La recherche d'un nouveau travail peut se transformer en un véritable chemin de croix, notamment pour les femmes soumises à toutes sortes de pressions et de discriminations.

Sociologue du travail à l'Université de Lausanne, Morgane Kuehni rend compte des pressions et des maltraitances qui s'exercent sur les chômeurs, et spécialement sur les chômeuses, dans leurs rapports aux Offices régionaux de placement (ORP). Elle s'appuie sur six entretiens approfondis et une cinquantaine d'entretiens plus courts avec des chômeuses.

Actuellement les réformes de l'indemnisation du chômage ont mis en place des conditions contraignantes en échange des prestations de l'assurance. Cette politique «active» consiste à contrôler les demandeurs dans leur recherche d'emploi et dans leur volonté d'accepter les emplois proposés. Les conseillers en placement peuvent appliquer des sanctions lorsque les demandeurs ne respecteraient pas les exigences légales et leurs directives. Puisque le versement des indemnités dépend de cette

bonne conduite, un rapport de force inégal s'instaure entre le chômeur et son conseiller. Les institutions du chômage appliquent un contrôle social qui s'exerce sous forme de peur de la sanction et de culpabilisation.

Aptitude au placement

Par ailleurs, si la Loi sur l'assurance chômage ne contient pas de discrimination entre hommes et femmes, elle est néanmoins fondée sur un modèle d'activité masculin : à plein-temps et sans charge extérieure à son emploi, ce qui engendre des discriminations indirectes contre qui ne correspond pas à ce modèle, en général les femmes. Toute une gamme de violences en découle.

En premier lieu les chômeuses ont de la peine à faire reconnaître leur statut de travailleuses. Lorsqu'elles n'ont pas renoncé à faire valoir leur droit parce que leur conjoint a des revenus qui suffisent au ménage, elles sont renvoyées à l'espace domestique. Une femme qui avait toujours travaillé à plein-temps aurait dû s'inscrire à mi-temps du fait qu'elle avait des enfants en bas âge. A celles sans charge de famille, on propose la maternité à la place du chômage : «Vous voilà au chômage, il faut vous trouver un mari et faire des enfants, à trente ans, c'est le moment!» De plus, une des conditions du versement des indemnités est l'aptitude au placement, ce qui signifie être disponible immédiatement. Or, on le sait, les structures d'accueil sont en nombre insuffisant et, sur une liste d'attente, priorité

est donnée aux femmes ayant déjà une activité. Cette pénurie engendre un cercle vicieux, car il faut en même temps pouvoir justifier d'un emploi pour bénéficier d'une place d'accueil mais on ne peut être apte au placement que si on bénéficie déjà de cette place. Ainsi le fait d'avoir des enfants devient un moyen de pression et de sanction. Les conseillers ne se privent pas de vérifier la disponibilité réelle des femmes en leur assignant des cours de perfectionnement sans rapport avec leur profession.

Vie privée

Lors des entretiens avec les conseillers en placement, c'est toute l'organisation personnelle et familiale qui est évaluée. Selon le témoignage des chômeuses interrogées, leur vie privée est devenue l'objet de commentaires et de jugements de valeur : «C'est normal que vous ne trouviez pas de travail, avez-vous vu votre accoutrement?» Leurs aspirations professionnelles sont dévalorisées et elles sont tenues pour responsables de leur situation.

Les femmes sont également préteritées dans le calcul des indemnités. Celles-ci sont calculées sur la base du salaire précédent : 80% pour une personne avec charge de famille, 70% pour les autres. Or on sait que, d'une part, les femmes gagnent environ 20% de moins que les hommes et que, d'autre part, elles travaillent de manière atypique, soit sur appel, soit à temps partiel. A cela s'ajoute que le refus d'un emploi jugé «convenable» est passible de sanction. Le chômage les entraîne donc dans une spirale de revenus de plus en plus bas.

La période de haute conjoncture actuelle permettra-t-elle d'engager le débat sur les rapports sociaux à l'œuvre dans le monde du travail et du chômage ou va-t-elle plutôt figer les sans-emploi dans un statut de main-d'œuvre flexible et soumise? La concurrence accrue et les discours sur les abus laissent présager du pire. *ac*

Morgane Kuehni, «Des chômeuses face aux violences administratives en Suisse», *Nouvelles questions féministes*, vol. 25, n° 3, Editions Antipodes, 2006.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré aussi à ce numéro:

Anne Caldelari (ac)
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:

redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Taux de sans-emploi

Hommes: 3,9% pour 72, 2% d'hommes actifs
Femmes: 5,1% pour 56,3% de femmes actives

Parmi les 42% de personnes qui ne s'inscrivent pas à l'assurance chômage, 61,5% sont des femmes

Office fédéral de la statistique, *Principaux résultats de l'enquête suisse sur la population active*, 2005.

Les rondes des hommes à roulettes

Le nouveau centre de distribution du deuxième détaillant du pays tourne à plein régime sur la Plaine d'Aclens, dans le canton de Vaud. Visite guidée du bâtiment où des centaines d'employés aiguillent les produits vers les magasins de toute la Suisse romande.

Les halles balisent un immense terrain de jeu. Quelques photos de paysages verdoyants fissurent le béton encore frais. Hommes et femmes déplacent, poussent, tirent charriots et palettes. Ils chevauchent des mobylettes supersoniques. Ils se croisent, s'évitent, se frôlent. C'est une *play station* en chair et en os. La circulation vire à l'anarchie, sans queue ni tête.

Cependant chacun suit un chemin virtuel, va-et-vient selon un plan invisible. Une géographie précise se dégage peu à peu du chaos. Chips, fromages, biscuits passent ainsi sans faute du secteur fournisseurs aux quais d'expédition via des couloirs de triage qui repartissent les commandes à destination des points de vente. Les camions, plaqués aux goulets du hangar, avalent les marchandises, prêts à partir repus vers 160 magasins dispersés entre Fribourg, Genève, Valais et Vaud. Les compartiments de la centrale s'animent à tour de rôle au cours de la journée. Fruits et légumes tôt le matin. Pain et pâtisseries peu après. Puis c'est l'heure de la viande, du fromage, du lait. Pour finir avec les articles non périssables, des pâtes aux lessives, des céréales aux boissons, des parfums aux chaussettes. Avant de tout recommencer. La kermesse s'arrête seulement la nuit du samedi au dimanche. Fraîcheur des denrées et respect des délais ordonnent le débit des produits sept jours sur sept, en direction d'une petite Coop de montagne ou d'un hypermarché d'agglomération.

Centraliser, baisser les prix

Depuis 2001, il y a une seule Coop, au lieu des seize sociétés régionales qui constituaient auparavant la coopérative. Du coup, on peut repenser la gestion des transports et des stocks. Une nouvelle stratégie neutralise l'éparpillement d'antan. Aclens, à deux pas de Bussigny et de Vufflens-la-Ville, remplace les sept centres de distributions romands, à l'exception de La Chaux-de-Fonds, qui continue de ravi-

tailler les détaillants de Neuchâtel et du Jura, et de Givisiez, dans le canton de Fribourg, transformé en congélateur géant pour les surgelés. L'opération simplifie l'approvisionnement et vise une réduction des coûts de 10 à 20% sur cent millions de francs annuels consacrés à la logistique. Cette restructuration tourne à l'avantage des consommateurs, assure Guy Théoduloz, directeur de la centrale. Les investissements du groupe, issus des marges souvent décriées, feront enfin le bonheur des ménages.

La pression écologique

Le bâtiment domine la zone industrielle du Moulin-du-Choc. Sur une parcelle achetée dans les années soixante et laissée en friche pendant quarante ans, une cathédrale profane sort de terre, grande comme quatre terrains de football (25 000 mètres carrés), et aussi volumineuse que 300 piscines olympiques (340 000 mètres cubes). On a même déplacé un étang au nom de la faune et de la flore en danger et transformé l'ensemble en Parc Naturel d'importance certifiée.

Tout autour, les camions vont et viennent au fil de la Venoge, maîtres de l'unique route disponible, déjà asphyxiée par une circulation obstinée. Le choix d'Aclens multiplie les kilomètres parcourus pour livrer les magasins entre Genève, le Val d'Anniviers, la Gruyère et le lac de Neuchâtel. Il est question de construire un deuxième accès, reliant le site à l'autoroute. Le directeur soupire quand il en parle. Il ne sera probablement plus à Aclens lors de sa réalisation. Pour l'heure, on se débrouille.

En revanche, la centrale devrait traiter et recycler 10 000 tonnes de déchets par an rapatriés par le chemin de fer au rythme de trente wagons quotidiens. Sans parler des économies d'énergies d'ores et déjà comptabilisées via la réduction des centres de distribution et quelques trouvailles technologiques. A l'image des fours de la boulangerie et de la chaleur récupérées sur

le système de réfrigération qui chauffe l'air et l'eau de l'immeuble. Ou des véhicules nettoyés avec la pluie tombée des toitures dans un silo d'un million de litres.

Le facteur humain

La fermeture des centres cantonaux a bouleversé la vie de 750 salariés dont plus de la moitié a accepté la nouvelle affectation. Les autres sont restés chez Coop, mais dans un autre rayon, ou sont partis à la retraite anticipée ou ont quitté la maison. Les communes concernées et le syndicat ont participé au grand chambardement, sans trop de douleur et «sans licenciements» garantit Guy Théoduloz.

Aujourd'hui 540 personnes travaillent à Aclens. Quatre sur dix sont étrangers. La majorité remplit et vide des centaines de containers à la queue leu leu et des milliers de caissettes empilés à la manière d'un lego gigantesque. Il faut satisfaire les commandes et les besoins en marchandises qui varient d'un magasin à l'autre. Le global, la centrale, épouse le local, les besoins périphériques sans règles fixes des points de vente. Automate et robot peuvent attendre, trop rigides, bons pour une tâche à répétition. Les flux tendus, la diversité des produits, les habitudes des clients exigent la souplesse, le travail fastidieux, non qualifié, d'hommes et de femmes, irremplaçables. Qui se dressent parfois sur des engins fantastiques quand ils soulèvent, convoient, empilent salades, saucissons, forêts noirs, détergents pour toute la Suisse romande. *md*

www.domainepublic.ch

Retrouvez les articles de DP enrichis de documents et de références sur notre site Internet.